

PROPOSITION
DE LOI

N° 116

rejetée

le 29 juin 1980

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*relative à la participation aux fruits de l'expansion
des entreprises et à l'actionnariat des salariés.*

*Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues
à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, la
proposition de loi.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 juin 1980.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1^{re} lecture : 1167, 1640 et in-8° 283.

Commission mixte paritaire : 1829, 1876
et in-8° 340.

Sénat : 1^{re} lecture : 232, 247, 253, 283 et in-8° 96 (1979-1980).

Commission mixte paritaire : 363 (1979-1980).
